

GROUPE LEPINE
société par actions simplifiée au capital de 3 028 950,00 euros
sise à Genay (69730) 175, rue Jacquard
957 503 642 RCS Lyon
la « Société »

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mai,
A neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Une feuille de présence émargée par chaque associé présent ou le mandataire désigné des associés représentés, est établie à l'entrée en séance.

Les associés présents déclarent pouvoir valablement délibérer sans avoir à statuer sur les formes et conditions de leur convocation.

Les sociétés Cogeparc et In Extenso Rhône-Alpes, co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, sont présentes ; ainsi que les Directeurs généraux.

[...]

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée.

ORDRE DU JOUR

[...]

- Expiration du mandat de co-Commissaire aux comptes de la société In Extenso Rhône-Alpes,

[...]

Après une brève discussion, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

[...]

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale

- (i) prend acte que le mandat de Commissaire aux comptes de la société In Extenso Rhône-Alpes expire à la date de la présente assemblée générale ;
- (ii) rappelle que, par application de la lecture combinée des articles L. 821-41, L. 821-43 et D. 821-172 du Code de commerce, la Société est contrôlée par une société astreinte à publier des comptes consolidés et n'est donc, à ce titre, pas tête de groupe, mais demeure tenue de désigner un Commissaire aux comptes compte tenu des seuils déterminant la qualité de filiale significative ;
- (iii) considérant que le mandat de la société COGEPARC, Commissaire aux comptes, demeure en vigueur, **décide de ne pas pourvoir au remplacement de la société In Extenso Rhône-Alpes** en qualité de co-Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et/ou représentés.

[...]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Société,
la SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES - SPLIC
représentée par la société ABCV INVEST,
représentée par M. Valentin PFAIFER